

L' ANONYMAT

Le candidat doit inscrire  
ci - dessous son numéro de table**C.A.P. : TERTIAIRE**

Dominante :

Code spécialité :

Épreuve : **VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**Durée : **1h00**

Centre d'écrit .....

Session : **2002.**

NOM et Prénoms : .....

*( en majuscules, suivi s'il y a lieu du nom d'épouse )*

Date et lieu de naissance : .....

RESERVE A

Griffe du correcteur

**C.A.P. : TERTIAIRE**

Dominante :

Épreuve : **VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

Session : 2002

N° de sujet **02 - 20**Folio **1 / 6****L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé****1 - DOMAINE SANTÉ (8 points)**

Grégory se lève tous les matins à 6 heures pour rejoindre l'autobus qui le mènera au lycée à 8 heures.

Avant de partir il boit un bol de café avec deux sucres.

À 11h00 il ressent des douleurs à l'estomac et demande à aller à l'infirmerie.

Comme ce n'est pas la première fois que cela lui arrive, l'infirmière lui conseille de prendre un vrai petit déjeuner.

- 1 - Dans le tableau ci-dessous, indiquer par une croix le constituant dominant de chaque aliment.

	GLUCIDES	PROTIDES	LIPIDES
Pain	X		
Beurre			
Confiture			
Céréales			
Fromage blanc 0 % M.G.			
Jus de fruit			
Œuf			

- 2 - Composer un petit déjeuner équilibré (4 aliments)

⇒ .....

⇒ .....

⇒ .....

⇒ .....

- 3 - Grégory n'aime pas le lait.

Donner le nom de deux aliments qui peuvent remplacer le lait ?

⇒ .....

⇒ .....

**Ne rien écrire**

**dans la partie barrée**

**02-20 Folio 2 / 6**

4 – Donner le nom du composant du lait indispensable à tous les âges de la vie et particulièrement en période de croissance ?

⇒ .....

## 2 - DOMAINE CONSOMMATION (4 points)

Grégory va dans un supermarché et s'arrête au rayon des produits laitiers.

Il a le choix entre du lait frais et du lait stérilisé par la méthode UHT (Ultra Haute Température). Il prend une bouteille de lait stérilisé UHT.

1 – Donner un argument (une raison) qui lui fait préférer le lait UHT au lait frais.

⇒ .....

2 – Sur chaque bouteille de lait l'étiquette indique la composition et la valeur nutritionnelle. Sous chacune des étiquettes indiquer s'il s'agit de lait entier, demi-écrémé ou écrémé.

VALEURS NUTRITIONNELLES MOYENNES POUR 100 ml (Conformément au décret N°93-1130 du 27/09/93)	VALEURS NUTRITIONNELLES MOYENNES POUR 100 ML	VALEURS NUTRITIONNELLES MOYENNES POUR 100 ML
Valeur énergétique : 140 kJ/33Kca Protéines ..... 3,2 g Glucides..... 4,8 g Lipides..... < 0,1 g Calcium..... 120 mg <small>* Soit 15 % des Apports Journaliers Reconnus</small>	Valeur énergétique   65 kcal Protéines   3,15 g Glucides   4,9 g Lipides   3,6 g Calcium   120 mg (15% des AJR) <small>1 bol de grandlait (300 ml) couvre 45 % des apports journaliers recommandés en calcium</small>	Valeur énergétique   191 kJ (46 kcal) Protéines   3,2 g Glucides   4,8 g Lipides   1,5 g Calcium   120 mg (soit 15% des AJR*) <small>* Apports journaliers Recommandés</small>
Emballage de couleur verte	Emballage de couleur rouge	Emballage de couleur bleu
<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>

3 – Quelle différence y-a-t-il entre du lait écrémé et du lait entier ?

⇒ .....

**Ne rien écrire**

**dans la partie barrée**

**02-20 Folio 3 / 6**

### **3 - DOMAINE ENVIRONNEMENT (4 points)**

Le lait acheté par Grégory est vendu en bouteille plastique et en brique carton.

Il habite une commune dans laquelle se pratique le tri sélectif des déchets ménagers.

Voici LE MINI GUIDE de la collecte sélective.

<b>Flèche bleue = vous déposez en vrac :</b>		<b>Flèche marron = vous déposez en vrac :</b>	
Bouteilles et flacons en plastique.	Bouteilles et bocaux en verre.	Boîtes de conserves, et de boisson, briques de boisson.	Journaux, magazine, papiers, cartons, cartons d'emballage, publicités, boîtes en carton (pizza, riz, céréales)
			
<b>PAS DE SACHETS PLASTIQUES</b>			<b>PAS DE SACHETS PLASTIQUES</b>
<b>Flèche verte = vous déposez en vrac ou emballé dans du papier</b>		<b>Flèche grise = vous déposez à cet endroit :</b>	
Les tontes de gazon, les tailles de haie et le petit élagage, les fleurs fanées, les feuilles mortes, les papiers gras ou les cartons sales ou aras.		Tout ce qui ne figure pas dans les 3 précédentes listes.	
<b>PAS DE SACHETS PLASTIQUES</b>			

En vous aidant de ce mini guide :

**1** – Indiquer la couleur du compartiment dans lequel Grégory devra jeter les emballages de lait ainsi que les journaux :

- Emballages de lait  
Compartiment avec la flèche .....

- Journaux  
Compartiment avec la flèche .....

*Ne rien écrire*

*dans la partie barrée*

**02-20 Folio 4 / 6**

Le carton est un matériau recyclable.

**2 –** Cocher la bonne réponse :

Un déchet recyclable :

- Peut être brûlé dans une usine sans risque pour l'environnement.
- Peut être réutilisé (après transformation).
- Peut être éliminé dans la nature parce qu'il se dégrade naturellement.

**3 –** Nommer 2 types de déchets recyclables :

.....

.....

**4 –** De nombreux emballages portent ce logo



Cocher la bonne définition

- NF environnement
- matériaux recyclés
- contribution au programme Eco emballage

#### **4 - DOMAINE ENTREPRISE ET VIE PROFESSIONNELLE (4 points)**

Grégory a effectué un stage en entreprise au cours de l'année, le directeur lui a proposé de venir travailler trois semaines pendant les grandes vacances.

**1 –** Quel type de contrat devra-t-il signer ?

Cocher la bonne réponse :

- contrat de travail à durée déterminée.
- contrat de travail à durée indéterminée.
- contrat d'apprentissage

**2 –** Donner une définition du mot contrat dans le cadre de l'entreprise.

⇒ .....

.....

**C.A.P. : TERTIAIRE**

Dominante :

Code spécialité :

Épreuve : **VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**Durée : **1h00**

Centre d'écrit .....

Session : **2002**

NOM et Prénoms : .....

*( en majuscules, suivi s'il y a lieu du nom d'épouse )*

Date et lieu de naissance : .....

Griffe du correcteur

**C.A.P. : TERTIAIRE**

Dominante :

Épreuve : **VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

Session : 2002

N° de sujet **02 - 20**Folio **5 / 6**

**3** - L'employeur verse au salarié le salaire qui a été fixé lors de la signature du contrat mais il doit aussi verser des cotisations pour la couverture sociale de son employé.

Donner le nom de deux de ces cotisations ?

⇒ .....

⇒ .....

**4** - Grégory prend connaissance du document ci dessous affiché dans l'entreprise.

**Article 1.** Objet et champ d'application

1.1 Le présent règlement intérieur, conformément à la loi, fixe : - Les règles relatives à l'hygiène et la sécurité de l'entreprise. - Les règles relatives à la discipline. - Les procédures et sanctions disciplinaires ainsi que les dispositions relatives aux droits de la défense des salariés.

1.2 Le présent règlement s'applique à l'ensemble des salariés et apprentis, sans restriction, ni réserve.

**Article 2.** Hygiène

2.1 Les salariés doivent se soumettre aux visites médicales légalement obligatoires (visite d'embauche, visite annuelle, visite de reprise du travail, etc...).

2.2 Il est interdit de fumer dans les locaux de travail. Il est interdit d'introduire ou de distribuer dans les locaux de travail des boissons alcoolisées et des drogues.

Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'entreprise en état d'ébriété ou sous l'emprise de la drogue.

**Article 3.** Sécurité

3.2 La prévention des accidents et des maladies professionnelles constitue une priorité dans l'entreprise.

3.3 Les consignes en vigueur dans l'entreprise doivent être strictement respectées.

3.5 Les salariés sont tenus d'utiliser tous les moyens de protection individuelle ou collective mis à leur disposition (port de casque, gants, bottes, fournis par l'entreprise).

**Article 7.** Horaire de travail

7.1 Tout salarié doit se conformer aux horaires de travail affichés dans l'entreprise.

7.2 Il est formellement interdit de pointer pour une autre personne, sous peine de sanction.

**Article 8.** Retard-absences

8.3 Toute absence quel qu'en soit le motif, devra être justifiée dans un délai de 48 heures et en cas de maladie ou d'accident par l'envoi d'un certificat médical.

8.4 Tout retard doit être justifié auprès du responsable du service.

**Article 14.** Sanctions

Tout manquement à la discipline pourra, en fonction de la gravité des fautes et de leur répétition, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions classées ci-après - Avertissement écrit.

- Mise à pied : suspension temporaire sans rémunération.

- Licenciement, avec ou sans préavis, et indemnités de licenciement.

**Article 15.** Droits et défense des salariés

15.3 Toute sanction disciplinaire est précédée d'une convocation du salarié.

**Ne rien écrire**

**dans la partie barrée**

**02-20 Folio 6 / 6**

a) Donner le nom de ce document :

⇒ .....

b) indiquer la personne dirigeant l'élaboration de ce document :

⇒ .....

c) citer deux domaines pris en compte pour établir ce document :

⇒ .....

⇒ .....

d) citer une sanction encourue par Grégory s'il ne respecte pas les différents articles de ce document :

⇒ .....